



Placement denfents..

Par **Temo55**, le **23/04/2021** à **01:26**

Bonjour pouvais vous m'aider svp ce la fait 3 ans que ma petite sœur est placés en famille d'accueil la juge a ordonné une mainlevée en fin juillet mais la dame des services sociaux dit qu'elle va envoyer un courrier à la juge pour prolonger le placement sans savoir la raison en fait ma petite sœur pleur au début quand elle reste avec ma mère mais en suit elle joue elle rigole comme tous les enfants c'est pour cette raison parse que elle pleur que la dame veux faire le courrier je sais pas pourquoi elle nous déteste au taunt ma mere à un peu du male à parler en français et la dame crie souvent elle dit que elle va rester dans cette famille d'accueil toujours ma mère fait que de pleurer tout les jours svp aider moi aider nous et tout les enfants et les familles qui sont dans cette situation ne passer pas à coter de se message svp merci.

Par **jodelariege**, le **23/04/2021** à **12:45**

bonjour

un placement d'un enfant est ordonné par un juge des enfants et seul le juge des enfants peut en ordonner la main levée au vue du rapport positif des services sociaux

sur un forum juridique nous pouvons seulement vous conseiller de contacter un avocat qui vérifiera que les droits de la famille ont bien été respectés mais si les faits qui ont motivé ce placement existent toujours le placement sera prolongé...